

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU MERCREDI 5 MAI 2010

L'an deux mil dix, le cinq mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le vingt-sept avril, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents : LEBAILLY Patrick, Premier Adjoint, ANDRIEUX Rachel, Adjoint, BRIAND Johanne, Adjoint, SALOMON Yvon, Adjoint, LETOURNEL Gisèle Adjoint, DISNARD Joël, Adjoint, DURAND Sébastien, BRIAND Véronique, ARTHUR Bruno, LE SOAVEC Karine, CUZA Jean-Luc, PERRIN Bianca, DETCHEVERRY Martin, REBMANN Johanne, LEBAILLY Cédric, PERRIN Liliane, ARTANO André, LEGASSE Maïté, SALOMON Pierre, BRIAND Bernard, ARTANO Martine.

Etaient absents : ARROSSAMENA Claude, Adjoint, LE SOAVEC Lydia, Adjoint, RIO Marie-Claire, OZON Jean-François, HEBDITCH Yvon, PERRIN Véronique, ZIMMERMANN Rosianne.

Avaient donné pouvoir : ARROSSAMENA Claude, Adjoint, LE SOAVEC Lydia, Adjoint, HEBDITCH Yvon, ZIMMERMANN Rosianne.

Secrétaire de séance : LEBAILLY Cédric.

Madame CLAIREAUX : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Nous avons pour cette séance un procuration de Mme Rosianne ZIMMERMANN pour M. Bernard BRIAND, de Mme Lydia LE SOAVEC pour Mme Rachel ANDRIEUX, de M. Claude ARROSSAMENA pour M. Patrick LEBAILLY et de M. Yvon HEBDITCH pour Mme Johanne BRIAND.

Mme Véronique PERRIN est également absente, excusée, car absente de l'Archipel.

Avant de passer à l'ordre du jour : vous trouverez un dossier déposé sur la table, pour lequel je sollicite votre accord pour le mettre à l'ordre du jour de ce conseil municipal. La demande est arrivée après l'envoi de l'ordre du jour et des documents. Il s'agit de la désignation d'un représentant au conseil de surveillance du centre hospitalier.

Je vous remercie. (avis favorable à l'unanimité).

Commençons par le premier point, avant que je salue officiellement la nouvelle personne autour de cette table ce soir.

Démission d'un Conseiller Municipal – Installation d'un Conseiller Municipal

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que Monsieur Nicolas GOURMELON, Conseiller Municipal, m'a adressé une lettre de démission.

J'en ai informé Monsieur le Préfet, selon l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux articles L.270 du Code Electoral, R.2121-2 et R2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'installer le suivant de la liste « ARCHIPEL DEMAIN», dont faisait partie Monsieur Nicolas GOURMELON lors des dernières élections municipales.

Je rappelle au Conseil Municipal que le suivant de liste devient Conseiller Municipal de plein droit.

En conséquence, Madame Martine ARTANO est installée Conseillère Municipale.

D'autre part, si vous en êtes d'accord, sur proposition de Monsieur Bernard BRIAND tête de liste d'ARCHIPEL DEMAIN, Madame Martine ARTANO siégera dans les organismes externes et internes desquels Monsieur Nicolas GOURMELON était membre selon les dispositions adoptées lors de la séance du conseil municipal du 21 mars 2008.

Madame CLAIREAUX : Y a-t-il une objection ? Je vous remercie. Madame ARTANO, bienvenue au sein du Conseil municipal de Saint-Pierre, pour une longue (il reste encore quelques années quand même) et fructueuse collaboration.

Madame ARTANO : Merci.

Projet de délibérations n° 1 et 2

Budget Annexe de la Régie Eau & Assainissement Approbation du Compte de Gestion 2009 du Receveur Approbation du Compte administratif du Maire

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Compte de Gestion du Receveur doit être soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Après l'adoption du Compte de Gestion, le Compte Administratif du Maire doit être également soumis au vote de l'assemblée délibérante, étant précisé que le Maire lui-même ne peut prendre part à ce vote.

Un Président de séance devra être désigné par l'assemblée lors du vote du Compte Administratif.

Le Compte de Gestion du Receveur et le Compte Administratif du Maire font apparaître :

- un excédent d'exploitation de 575 527,80 € ;
- un déficit d'investissement de 146 360,50 €.

Cela se traduit par un excédent total cumulé de 429 167,30 € mais avec des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 62 744,05 €.

Les redevances à l'Agence de l'Eau n'ont toujours pas fait l'objet d'ordres de recettes de la part de cet organisme depuis 2008.

Le projet de délibération n° 1 a pour objet d'approuver le Compte de Gestion du Receveur.

Madame CLAIREAUX : Ce qui n'est pas mis sur la notice de présentation, c'est qu'en fait il ne va y avoir qu'un seul Président de séance, même si les comptes administratifs ne sont pas votés les uns à la suite des autres. Il s'agit de simplifier les choses.

Sachant que le compte de gestion est établi par le comptable public, qui fait état des débits et crédits de la collectivité, il ne s'agit que d'un état des comptes de la régie au 31 décembre.

Y a-t-il des questions à poser ? Puis-je considérer comme adopté le compte de gestion ?

Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° -2010

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

L'an deux mil dix, le cinq mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le vingt-sept avril, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2009 du budget annexe de la régie Eau & Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-PIERRE

Après avoir entendu l'exposé de son Président ;

Après s'être fait présenté le Budget Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2009 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer ;

Compte tenu du Compte Administratif 2009, après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Vu l'exécution du Budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Vu l'article L1612-12 du CGCT ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le Compte de Gestion du Budget annexe de la régie Eau & Assainissement pour 2009 tel qu'il est établi par le Trésorier.

Le Président,

Le Secrétaire,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire quitte la séance.

Monsieur LEBAILLY, Premier Adjoint : Merci. Je vous invite à désigner le Président de séance pour l'examen et le vote du Compte administratif du Maire.

Je me porte candidat à ce poste. Y a-t-il quelqu'un d'autre ?

Nous passons donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Monsieur LEBAILLY est désigné Président de séance à l'unanimité.

Monsieur LEBAILLY : J'invite ceux qui disposent d'éditions papier à consulter la page 9 pour les dépenses de la section d'exploitation. Comme les années précédentes, je procéderai de la manière suivante : mise au vote par chapitre, en vous invitant auparavant à poser vos questions.

Page 9 : dépenses de la section d'exploitation
011 – charges à caractère général : 268 888.14 €.

Avez-vous des questions à poser ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.
Adopté à l'unanimité.

012 – charges de personnel et frais assimilés : 152 863.43 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

65 – autres charges de gestion courante : 1 800 €. Avez-vous des questions à poser ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

67 – charges exceptionnelles : 3 515 €. Pas de question ? Je mets ce chapitre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

042 – opérations d'ordre entre section : 42 405.40 €. Je mets ce chapitre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

Ce qui représente un total de dépenses de 469 471.97 € au titre des dépenses 2009.

Page 11 : recettes de la section d'exploitation

70 – ventes prod. fab. prest. serv., marchés : 874 926.64 €. Avez-vous des questions à poser ?

Monsieur BRIAND : qu'est-ce qui explique que d'une année sur l'autre on ait une hausse aussi considérable que celle-ci ?

Monsieur LEBAILLY : Monsieur DETCHEVERRY, en votre qualité de Vice-Président de la régie, pouvez-vous nous fournir des détails à ce sujet ?

Monsieur DETCHEVERRY : L'augmentation est due à deux facteurs : essentiellement l'augmentation des 15 € pour la part la moins considérable, et pour la part la plus considérable l'imposition des bâtiments publics à la taxe sur l'eau. Cela explique cette grande différence par rapport aux prévisions. Au moment du vote du budget, il ne nous a pas été possible d'avoir l'impact de l'augmentation, en particulier de l'imposition des bâtiments administratifs. Nous avons pris en compte l'augmentation de 16 € sur les abonnements existants et le surplus est arrivé.

Monsieur BRIAND : En terme de répartition, cela fait combien ? En terme de répartition, par rapport à ces deux facteurs, quel est celui qui est prédominant ? Les 16 € ou le fait que dorénavant, les bâtiments administratifs sont amenés à payer des taxes ?

Monsieur DETCHEVERRY : N'ayant pas de détails sous les yeux je ne pourrais pas répondre précisément à votre question, mais j'y répondrai volontiers lors du prochain conseil d'exploitation de l'eau.

Monsieur LEBAILLY : Pour avoir eu l'information du directeur général des services, absent ce soir, l'impact le plus important a été l'imposition des bâtiments administratifs.

Monsieur DETCHEVERRY : On pourrait également ajouter qu'il y a 8 000 € supplémentaires de travaux. Nous avons prévu la somme de 10 000 € de travaux effectués en régie, et en réalité, nous avons eu entre 10 et 15 000 € de recettes de travaux. En marge des travaux eau et assainissement, un certain nombre de particuliers se sont décidés pour rénover leurs branchements.

Monsieur LEBAILLY : Je mets donc ce chapitre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le chapitre est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Cela nous donne un total en exploitation de 874 999.77 €.

Page 12 : dépenses de la section d'investissement

23 – Immobilisations en cours (hors opérat°) - dépenses d'équipement : 1 838 859.23 €. Avez-vous des questions à poser ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

16 – emprunts et dettes assimilées : 185 419.49 €

Avez-vous des questions à poser ? Je mets ce chapitre au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

Total des dépenses réelles : 2 024 278.72 €.

Page 13 – recettes d'investissement

13 – subventions d'investissement : 1 800 000 €

Je mets ce chapitre au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

10 – dotations fonds divers réserves : 213 990.18 €

Je mets ce chapitre au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

040 – opérations d'ordre entre sections : 42 405.40 €

Je mets ce chapitre au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Total des recettes d'investissement de l'exercice : 2 056 395.58 €.

Je vous invite à procéder au vote de la délibération correspondante :

DELIBERATION N° -2010

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

L'an deux mil dix, le cinq mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le vingt-sept avril, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Approbation du Compte Administratif 2009 du budget annexe de la régie Eau & Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE SAINT-PIERRE

Suite à l'approbation du Compte de Gestion 2009 du Budget annexe de la régie Eau & Assainissement ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après s'être fait présenter par Monsieur LEBAILLY Patrick, Premier Adjoint, le Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Réalisations 2009	469 471.97 €	874 999.77 €	2 024 278.72 €	2 056 395.58 €	2 493 750.69 €	2 931 395.35 €
Reports 2008	0.00 €	170 000.00 €	178 477.36 €	0.00 €	178 477.36 €	170 000.00 €
TOTAL	469 471.97 €	1 044 999.77 €	2 202 756.08 €	2 056 395.58 €	2 672 228.05 €	3 101 395.35 €
Résultats de clôture		575 527.80 €	-146 360.50 €			429 167.30 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	62 744.05 €	0.00 €	62 744.05 €	0.00 €
TOTAL CUMULE	469 471.97 €	1 044 999.77 €	2 265 500.13 €	2 056 395.58 €	2 734 972.10 €	3 101 395.35 €
Résultat Cumulé		575 527.80 €	-209 104.55 €			366 423.25 €

Le Président s'étant retiré de la salle, après avoir procédé à l'élection d'un Président de séance ;

APRES EN AVOIR DELIBERE SOUS LA PRESIDENCE DE M. LEBAILLY Patrick, Premier Adjoint,

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des comptes.

Approuve le Compte Administratif.

Le Secrétaire,

Le Président,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire revient en séance.

Projet de délibération n° 2

Budget Annexe de la Régie Eau & Assainissement Affectation du résultat de l'exercice 2009

Le Compte Administratif 2009 du budget annexe de la régie Eau & Assainissement fait apparaître un excédent d'exploitation de 575 527,80 €.

Le projet de délibération n° 3 a pour objet d'affecter cet excédent de la manière suivante :

AFFECTATION EN RESERVE EN INVESTISSEMENT : 384 497,80 €

Cette réserve servirait à prendre en charge le solde d'exécution d'investissement 2008 (qui s'élève à 146 360,50 €), les restes à réaliser 2009 (62 744,05 €) ainsi que divers investissements dans le cadre du vote du budget supplémentaire.

REPORT EN EXPLOITATION : 191 030,00 €

Madame le Maire : Puis-je considérer la délibération portant affectation du résultat comme adoptée.

Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

Projet de Budget Supplémentaire 2010 de la Régie Eau & Assainissement

Le budget supplémentaire enregistre les reports de l'exercice précédent. Il reprend les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif 2009 voté ce jour.

Le Budget Supplémentaire de l'exercice 2010 s'élève tant en recettes qu'en dépenses à un montant de 191 030,00 € pour la section d'Exploitation et à 384 497,80 € pour la section d'Investissement.

L'examen du document budgétaire donne lieu aux commentaires suivants :

SECTION D'EXPLOITATION :

A – DEPENSES

CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL : 159 855,00 €

Achat de matériel pour l'entretien et la réparation des réseaux (vannes, colliers, ...), Etudes sur le réseau AEP de Saint-Pierre, campagne de recherche de fuites, nettoyage du bassin tampon, Redevance à l'AESN (105 000 € supplémentaires), ...

Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL 6 175,00 €

Madame le Maire : Il s'agit de l'inscription d'heures supplémentaires – je parle sous le contrôle de Monsieur DETCHEVERRY – pour les travaux à réaliser en collaboration avec les agents de la régie.

Monsieur BEAUPERTUIS : On peut imaginer qu'effectivement il y a des heures supplémentaires, avec le nouveau programme de recherche de fuites, prévu dans l'été, des formations et le fait qu'un agent monte d'échelon.

Madame CLAIREAUX : Oui, quoique ce dernier point ne soit significatif pas par rapport à la somme initiale.

Monsieur DETCHEVERRY : Il s'agit en fait d'un petit ajustement.

Madame CLAIREAUX : Absolument. Même vote que tout à l'heure ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 014 – ATTENUATION DE PRODUITS 20 000,00 €

Rabais qui seraient susceptibles d'être accordés aux particuliers qui désirent faire effectuer les travaux de mise hors gel de leur conduite d'eau.

Monsieur DETCHEVERRY : Cela fait suite à une discussion en conseil d'exploitation de la régie eau-assainissement. Il s'agit aujourd'hui de constater que – fin avril – la station a produit autant d'eau qu'une ville de 6 000 habitants en un an. L'essentiel de la différence provient du coulage hivernal. L'idée est d'aider les gens à effectuer un branchement hors gel. Ces travaux ont un coût, et ce rabais permettra de soulager une grosse partie de la mise hors gel supportée par les habitants.

Madame CLAIREAUX : Avez-vous des questions par rapport à cela ? Même vote que tout à l'heure ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES 5 000,00 €

Prise en charge de titres annulés sur exercices antérieurs.

Adopté à l'unanimité.

B - RECETTES

CHAPITRE 002 – RESULTAT REPORTE 191 030,00 €

Adopté à l'unanimité.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

A – DEPENSES

CHAPITRE 21 – IMOBILISATIONS CORPORELLES 55 321,30 €

Acquisition de purges automatiques pour les antennes de réseau d'eau non bouclées.

Acquisition de matériel pour le réseau d'assainissement (tuyaux, tampons, ...)

Monsieur DETCHEVERRY : Ce petit matériel en effet est nécessaire dans le cadre de l'entretien de l'ensemble du réseau.

Madame CLAIREAUX : Avez-vous des questions ? Même vote ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS

Opération 0901 – Secteur séparatif n° 2 de la zone littorale Nord-est 12 816,00 €
(Solde du chantier 2009)

Opération adoptée à l'unanimité.

Opération 0902 – Zone urbaine Nord-Ouest 170 000,00 €

(Part d'autofinancement en attente de réponse à une demande de subvention pour 2 200 000 €).

Madame CLAIREAUX : Nous sommes toujours dans l'attente et espérons obtenir une réponse.

Monsieur BRIAND : Et la réponse, vous l'attendez de l'Etat ? Uniquement ?

Madame CLAIREAUX : Effectivement, pour ce chantier, il y avait une part d'autofinancement et le reste était demandé à l'Etat. Il s'agit d'un gros chantier (2 070 000 €). Notre part d'autofinancement est très limitée certes, mais plus élevée par rapport à l'an dernier, où elle était nulle. Plus le temps avance, moins j'ai d'espoir d'obtenir une réponse. Je n'ai en fait obtenu qu'une réponse sur l'ensemble des demandes, sans que les autres n'aient été du tout citées à un moment donné. Qu'est-ce que cela signifie ? Le Préfet, parti récemment pour la Métropole, devait se charger de poser les questions aux bonnes personnes.

Monsieur BRIAND : De mémoire, nous avons voté une délibération à ce sujet ?

Madame CLAIREAUX : Oui, bien sûr. C'est une délibération votée lors du BP, envoyée début janvier à la Préfecture et transmise aux Ministères de l'Outre-Mer et de l'Environnement.

Madame LEGASSE : L'autofinancement devrait encourager l'Etat à répondre.

Madame CLAIREAUX : Ce serait la logique. On savait l'an dernier qu'on avait eu la chance d'obtenir le chantier eau-assainissement car c'était le plan de relance. Cette année, il y a encore le FEI, mais pas dans le cadre du plan de relance, les sommes sont donc inférieures à ce qui était le cas l'année dernière. Les espoirs s'amenuisent au fil des semaines. Etant donné en plus le temps qu'il nous faut pour lancer et exécuter les travaux !

Même vote que tout à l'heure ?

Opération adoptée à l'unanimité.

CHAPITRE 001 – RESULTAT REPORTE 146 360,50 €

Adopté à l'unanimité.

B – RECETTES

CHAPITRE 1068 – AFFECTATION EN RESERVE 384 497,80 €

Adopté à l'unanimité.

Le budget supplémentaire 2010 de la régie Eau et Assainissement est adopté à l'unanimité.

Projets de délibérations n°4 & 5

Budget Annexe de la Régie Espaces Verts

Approbation du Compte de Gestion 2009 du Receveur Approbation du Compte Administratif 2009 du Maire

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Compte de Gestion du Receveur doit être soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Après l'adoption du Compte de Gestion, le Compte Administratif du Maire doit être également soumis au vote de l'assemblée délibérante, étant précisé que le Maire lui-même ne peut prendre part à ce vote.

Un Président de séance devra être désigné par l'assemblée lors du vote du Compte Administratif.

Le Compte de Gestion du Receveur et le Compte Administratif du Maire font apparaître :
- un excédent d'exploitation de 162 983,79 € ;
- un déficit d'investissement de 28 353,80 €.

Cela se traduit par un excédent total cumulé de 134 629,99 € mais avec des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 6 630,40 €.

Le projet de délibération n° 4 a pour objet d'approuver le Compte de Gestion du Receveur.

Madame CLAIREAUX : Avez-vous des questions par rapport à ce compte de gestion ?

Puis-je considérer qu'il est adopté ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° -2010

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

L'an deux mil dix, le cinq mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le vingt-sept avril, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance : LEBAILLY Cédric.

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2009 du budget annexe de la régie Espaces Verts

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-PIERRE

Après avoir entendu l'exposé de son Président ;

Après s'être fait présenté le Budget Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2009 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer ;

Compte tenu du Compte Administratif 2009, après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Vu l'exécution du Budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Vu l'article L1612-12 du CGCT ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le Compte de Gestion du Budget annexe de la régie Espaces Verts pour 2009 tel qu'il est établi par le Trésorier.

Le Président,

Le Secrétaire,

La délibération est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire quitte de nouveau la séance, pour la présentation du compte administratif.

Monsieur LEBAILLY : Une nouvelle fois, pour ceux qui disposent d'une édition papier du compte administratif, je vous invite à vous reporter à la page 6 du document :

Page 6 : dépenses

011 – charges à caractère général : 150 029.50 €

Avez-vous des questions à poser ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.
Adopté à l'unanimité.

Monsieur BRIAND : Monsieur le Président ? A ce sujet, comment peut-on expliquer qu'il n'y ait pas de charges de personnel ?

Monsieur LEBAILLY : Le personnel actuellement est rémunéré sur le budget principal de la Commune. C'est la première année qu'on présente ce compte administratif, donc pour le moment on ne fonctionne qu'avec des charges à caractère général.

Monsieur BRIAND : Ce ne sera pas la même chose l'année prochaine.

Monsieur LEBAILLY : Si le dossier évolue dans le bon sens, les choses devraient changer.

Le chapitre est ensuite mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Page 11 : recettes

70 – produits des services : 313 013.29 €.

Adopté à l'unanimité.

Page 7 : dépenses de la section d'investissement

20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204) : 1 832.20 €.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

21– Immobilisations corporelles : 26 521.60 €

Avez-vous des questions à poser ? Je mets ce chapitre au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

Aucune recette n'étant inscrite en investissement, je vous invite à procéder au vote de la délibération portant approbation du compte administratif de la régie espaces verts :

DELIBERATION N° -2010

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

L'an deux mil dix, le cinq mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le vingt-sept avril, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Approbation du Compte Administratif 2009 du budget annexe de la régie Espaces Verts

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-PIERRE

Suite à l'approbation du Compte de Gestion 2009 du Budget annexe de la régie Espaces Verts ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après s'être fait présenter par Monsieur LEBAILLY Patrick, Premier Adjoint, le Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Réalisations 2009	150 029.50 €	313 013.29 €	28 353.80 €	0.00 €	178 383.30 €	313 013.29 €
Reports 2008	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	150 029.50 €	313 013.29 €	28 353.80 €	0.00 €	178 383.30 €	313 013.29 €
<i>Résultats de clôture</i>		162 983.79 €	-28 353.80 €			134 629.99 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	6 630.40 €	0.00 €	6 630.40 €	0.00 €
TOTAL CUMULE	150 029.50 €	313 013.29 €	34 984.20 €	0.00 €	185 013.70 €	313 013.29 €
<i>Résultat Cumulé</i>		162 983.79 €	-34 984.20 €			127 999.59 €

Le Président s'étant retiré de la salle, après avoir procédé à l'élection d'un Président de séance ;

APRES EN AVOIR DELIBERE SOUS LA PRESIDENCE DE PATRICK LEBAILLY, PREMIER ADJOINT

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des comptes.

Approuve le Compte Administratif.

Le Président,

Le Secrétaire,

La délibération est adoptée à la majorité, les conseillers d'Archipel Demain votant contre.

Le Maire revient en séance.

Projet de délibération n°6

Budget Annexe de la Régie Espaces Verts Affectation du résultat de l'exercice 2009

Le Compte Administratif 2009 du budget annexe de la régie Espaces Verts fait apparaître un excédent d'exploitation de 162 983,79 €.

Le projet de délibération n° 9 a pour objet d'affecter cet excédent de la manière suivante :

AFFECTATION EN RESERVE EN INVESTISSEMENT : 115 499,07 €
 Cette réserve servirait à prendre en charge le solde d'exécution d'investissement 2009 (qui s'élève à 28 353,80 €), les restes à réaliser 2009 (6 340,40 €) ainsi que divers investissements dans le cadre du vote du budget supplémentaire.

REPORT EN FONCTIONNEMENT : 47 484,72 €

Madame le Maire : Avez-vous des questions ?

Monsieur BRIAND : J'aurais une question sur le détail des recettes. Quelle est la quote-part qui incombe à la Mairie dans ce budget ? On distingue en terme de prestations de services ce qui va être facturé (950 000 €). La part de la Mairie est-elle celle que l'on a déjà votée au BP ?

Madame CLAIREAUX : On n'est pas sur l'affectation du résultat ?

Monsieur BRIAND : Nous avons – dans le cadre du budget supplémentaire – des interrogations sur ce chapitre, concernant les produits des services.

Madame CLAIREAUX : Je vous propose de procéder auparavant au vote de la délibération n° 6.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération portant affectation du résultat du budget de la régie Espaces verts est adopté à l'unanimité.

Projet de Budget Supplémentaire 2010 de la Régie Espaces Verts

Madame CLAIREAUX : Monsieur BRIAND, quelle était votre question ?

Monsieur BRIAND : Concernant le détail des recettes, il est envisagé des recettes de l'ordre de 950 000 € liées aux prestations de services, quelle est la quote-part qui incombera à la Collectivité ? Financièrement on l'a déjà budgétée. Est-ce que ce sont les 550 000 € pour l'entretien des terrains ?

Madame CLAIREAUX : Que voulez-vous dire par Collectivité ?

Monsieur BRIAND : La Commune, pardon.

Madame CLAIREAUX : Non, cela équivaut à la totalité. Ce sont les recettes qui proviennent de la Commune, de la Collectivité, de l'Etat et des prestataires autres pour lesquels nous sommes amenés à intervenir.

Monsieur BRIAND : Et la quote-part de la Commune ? Elle est de quel ordre ?

Madame CLAIREAUX : Elle est de l'ordre de 450 000 €.

Monsieur BRIAND : Je vous remercie.

Le budget supplémentaire enregistre les reports de l'exercice précédent. Il reprend les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif 2009 voté ce jour.

Le Budget Supplémentaire de l'exercice 2010 s'élève tant en recettes qu'en dépenses à un montant de 47 484,72 € pour la section de fonctionnement et à 136 266,20 € pour la section d'Investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A – DEPENSES

CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL : 26 717,59 €
Fournitures pour l'entretien des espaces verts, vêtements de travail...

Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 042 – OPERATIONS D’ORDRE ENTRE SECTIONS 20 767,13 €
Dotations aux amortissements des immobilisations réalisées en 2009.

Adopté à l’unanimité.

B - RECETTES

CHAPITRE 002 – RESULTAT REPORTE 47 484,72 €

Adopté à l’unanimité.

SECTION D’INVESTISSEMENT :

A – DEPENSES

CHAPITRE 21 – IMOBILISATIONS CORPORELLES 107 912,40 €
Chargeuse Pelleteuse compacte sur roues, Construction d’un tunnel froid.

Adopté à l’unanimité.

CHAPITRE 001 – RESULTAT REPORTE 28 353,80 €

Adopté à l’unanimité.

B – RECETTES

CHAPITRE 1068 – AFFECTATION EN RESERVE 115 499,07 €

Adopté à l’unanimité.

CHAPITRE 040 – OPERATIONS D’ORDRE ENTRE SECTIONS 20 767,13 €
Amortissements des immobilisations.

Adopté à l’unanimité.

Le budget supplémentaire de la régie espaces verts est adopté à l’unanimité.

Projets de délibérations n° 7 & 8

Budget Principal de la Commune Approbation du Compte de Gestion 2009 du Receveur Approbation du Compte Administratif 2009 du Maire

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Compte de Gestion du Receveur doit être soumis au vote de l’assemblée délibérante.

Après l’adoption du Compte de Gestion, le Compte Administratif du Maire doit être également soumis au vote de l’assemblée délibérante, étant précisé que le Maire lui-même ne peut prendre part à ce vote.

Un Président de séance devra être désigné par l’assemblée lors du vote du Compte Administratif.

Le Compte de Gestion du Receveur et le Compte Administratif du Maire font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 876 099,19 € ;
- un déficit d’investissement de 63 302,46 € (non compris le déficit reporté de 2008) ;
- des restes à réaliser en dépenses d’investissement de 110 596,64 € (fourrière animale, Etang HERAULT);

- des restes à réaliser en recettes d'investissement de 150 000,00 € (Subvention Réserve Parlementaire – Réfection des chaussées).

Concernant le montant du résultat d'investissement 2008, la somme figurant sur le compte de gestion 2009 (page 23) n'est pas celle votée lors de l'approbation du compte de gestion 2008 (Tableau A14). Cette différence de 100 000 € fait l'objet de recherches par les services de la Trésorerie Générale.

Le projet de délibération n° 7 a pour objet d'approuver le Compte de Gestion du Receveur, à l'exception du point mentionné ci-dessus.

Madame CLAIREAUX : Petite rectification concernant les restes à réaliser. Depuis que vous avez reçu les dossiers, la subvention a été versée.

Y a-t-il des questions, concernant le résultat d'investissement mentionné ci-dessus, auxquelles, il faut être clair, nous aurons du mal à répondre. Nous avons procédé aux recherches de notre côté, le Trésor fait de même.

Puis-je considérer ce compte de gestion adopté, avec la réserve des 100 000 € ?

Monsieur LEUROT : Il y aura une rectification.

Madame CLAIREAUX : Oui, il y en aura une à un moment donné.

DELIBERATION N° 7-2010

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

L'an deux mil dix, le cinq mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le vingt-sept avril, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance : LEBAILLY Cédric.

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2009 du budget principal de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-PIERRE

Après avoir entendu l'exposé de son Président ;

Après s'être fait présenté le Budget Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2009 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer ;

Compte tenu du Compte Administratif 2009, après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Vu l'exécution du Budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Vu l'article L1612-12 du CGCT ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le Compte de Gestion du Budget principal de la commune pour 2009 tel qu'il est établi par le Trésorier, à l'exception du montant du résultat de clôture de l'exercice 2008 et en attente de précisions sur ce point.

Le Président,

Le Secrétaire,

La délibération est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire quitte une dernière fois la salle du Conseil municipal, pour l'examen du compte administratif du budget principal de la Commune.

Monsieur LEBAILLY : Je vous propose de vous reporter à la page 10 du Compte administratif – dépenses de fonctionnement :

011 – charges à caractère général : 1 396 030.51 €

Monsieur BRIAND : Nous avons un commentaire à faire par rapport à ce chapitre.

Nous avons été assez étonnés de nous apercevoir que cela donne lieu à une baisse supérieure à 20 %. Lorsqu'on regarde plus précisément sur certaines lignes (je prendrai quelques exemples : fourniture de petits équipements : crédits ouverts : 123 000 € pour 82 000 € de mandats émis, soit une baisse d'environ 35 % ; fournitures de voirie : diminution de 25 % ; vêtements de travail : baisse de 70 % ; entretien des bâtiments : moins 25 % et ainsi de suite), ce qui laisse sous-entendre quand même de nombreuses interrogations, d'autant que lors de la séance d'octobre 2009, Madame le Maire est absente, mais elle avait précisé, « *sauf mauvaise surprise – apparemment c'en est une mais c'est une bonne quand même - au niveau des recettes des deux derniers mois de l'année, nous devrions constater pour 2009 un niveau de dépenses un peu inférieur à celui initialement prévu et un niveau de recettes égal voire légèrement supérieur* ». Au niveau des recettes, on le verra après, cela s'explique parfaitement. Mais au niveau des dépenses, on s'aperçoit que Madame le Maire, en octobre 2009, en réalité, nous dit très succinctement que les dépenses réelles de fonctionnement, vont être légèrement en baisse. Or, dans sa globalité, par rapport aux dépenses de fonctionnement, dans le sens général du terme, c'est de l'ordre de 10 % au total. Cela laisse quand même sous-entendre de nombreuses interrogations.

Vous le savez comme moi, il existe une Commission des finances au sein de la Municipalité. On se réunit une fois par an, dix jours avant le Budget Primitif, histoire de pouvoir statuer un peu sur les finances de la Commune et surtout de se projeter sur l'avenir, sur l'année qui s'en suivra. Je pense que la Commission des finances devrait aussi travailler régulièrement, trimestriellement, pour, si besoin en est, effectuer des décisions modificatives. Parce que s'apercevoir que sur ce chapitre là, il y a 20 % de baisse, cela me paraît important, voire inquiétant. Quand vous avez des baisses de 3 ou 4 %, d'accord. On a cherché à optimiser. C'est une bonne chose. D'autant plus, il faut se le rappeler, je crois, qu'en 2008, lorsque nous sommes arrivés, au nom d'Archipel Demain, au sein du Conseil municipal, on nous avait dit au mois d'octobre/novembre que 2/3 des dépenses étaient incompressibles. Nous en avons pris acte. Or, en réalité, on s'aperçoit qu'elles sont loin d'être incompressibles puisque sur ces charges à caractère général, c'est quand même, presque inquiétant.

Je ne sais pas ce que vous en pensez. Je sais que Madame le Maire n'est pas là, le Directeur non plus. Il serait intéressant d'une part que la Commission des finances puisse au moins se réunir de temps à autre, et d'autre part d'éviter, au sein du conseil municipal en soi, qu'il y ait des réunions tous les quatre mois ou quatre mois et demi, qu'on puisse se voir à la rigueur tous les mois et

de mi, le soir à 20 heures, ou 21 heures, sans pour autant avoir un caractère solennel, comme c'est le cas ce soir.

Monsieur LEBAILLY : Pour ce qui est de la Commission des finances, nous en parlerons avec Madame le Maire, évidemment, afin que l'on puisse se rencontrer plus souvent dans l'année.

On ne va pas se plaindre que les charges diminuent. Nous nous sommes plaints pendant des années qu'elles augmentaient. Mais c'est vrai que ces dernières années, il y a eu un gros travail, je pense notamment aux fournitures, il a fallu renouveler le matériel, nos prévisions sont toujours réalisées en année N par rapport à l'année N-1 ou N-2. Ce budget 2009 a été réalisé par rapport aux prévisions 2008 et antérieures, donc oui on peut dire qu'au niveau des vêtements, des fournitures d'équipements, par exemple, il y a moins de matériel à changer. Il est évident que le budget 2010 sera réévalué par rapport aux chiffres du budget 2009.

Monsieur BRIAND : Quand on regarde par rapport au Budget Primitif 2010, on est, sur les charges à caractère général, on a ouvert des crédits en décembre 2008, d'un montant de 1.7 M€ pour des mandats émis de 1.3 M€. Donc on inscrit 1.7 M€, on en dépense 1.3 M€ et tout à l'heure sur le Budget Supplémentaire, on inscrit 2 M€ ! En terme de présentation du budget, me semble-t-il, justement, on n'est pas forcément sur de l'optimisation.

Monsieur LEBAILLY : Il est évident qu'on se donne toujours une marge de manœuvre. Les charges à caractère général regroupent beaucoup de choses et nous ne sommes pas à l'abri de mauvaises surprises en cours d'année. A tel point qu'une majoration est appliquée, un peu plus forte. Je préfère avoir + 10 ou + 20 %, plutôt que vous nous reprochiez l'an prochain d'en avoir gaspillé 150 000 €.

Monsieur BRIAND : On peut prendre des décisions modificatives en cours d'année.

Monsieur LEBAILLY : Je mets ce chapitre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Chapitre adopté. Merci.

012 – charges de personnel : 4 575 282.75 €

Je mets ce chapitre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

65 – autres charges de gestion courante : 1 247 119.39 €

Je mets ce chapitre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

66 – charges financières : 159 286.28 €

Je mets ce chapitre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

67 – charges exceptionnelles : 6 202.22 €

Je mets ce chapitre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

042 - opérations d'ordre entre sections : 304 582.82 €

Je mets ce chapitre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Total des charges de fonctionnement : 7 688 503.75 €.

Page 13 : recettes de fonctionnement :

013 – atténuations de charges : 2 997.26 €

Je mets ce chapitre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

70 – produits des services : 102 432.60 €

Je mets ce chapitre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

73 – impôts et taxes : 6 524 316.84 €

Monsieur BRIAND : Je suis sûr que vous étiez persuadé que j'allais poser la question ! (rires). La hausse est de l'ordre de 160 000 €. De quelle manière cela s'explique t-il ?

Monsieur LEBAILLY (s'adressant à Monsieur LEUROT, représentant le receveur municipal) : Qu'est-ce qui a été constaté au niveau de la trésorerie ?

Monsieur LEUROT : Il y a bien eu augmentation et le chiffre prévisionnel est basé comme son nom l'indique sur un calcul prévisionnel de l'impôt et quand le rôle définitif sort, il y a ajustement, et en l'occurrence, il s'agit là d'une bonne surprise. Enfin, le recouvrement fonctionne bien.

Monsieur LEBAILLY : Je mets ce chapitre au vote.

Je mets ce chapitre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

74 – dotations et participations : 1 815 181.38 €

Je mets ce chapitre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

75 – autres produits de gestion courante : 77 096.83 €

Je mets ce chapitre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

76 – produits financiers : 7.86 €

Je mets ce chapitre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

77 – produits exceptionnels : 42 570.17 €

Total des recettes de fonctionnement : 8 564 602.94 €

Monsieur LEUROT : J'aimerais apporter une précision. Il s'agit, sur ces articles budgétaires de produits fiscaux, qu'ils correspondent exactement aux rôles. Les rôles d'impôts fonciers sortent et on demande le titrage budgétaire de ce qui est sorti. S'ajoute à cela, en fonction des prévisions, les majorations (elles sont ici titrées, conformément au Statut. On ne peut toutefois jamais les prévoir).

Monsieur LEBAILLY : On n'encourage certes pas les gens à la majoration, mais quelque part, cela peut être intéressant !

Monsieur LEUROT : Nous les encourageons plutôt à mensualiser.

Page 15 – dépenses d'Investissement :

20 – immobilisations incorporelles (sauf 204) : 28 575.97 €

Je mets ce chapitre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

21 – immobilisations corporelles : 592 791.95 €

Je mets ce chapitre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

23 – immobilisations en cours :

Opération d'équipement 018 : 91 752.54 €

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Opération d'équipement 023 : 107 789.65 €

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Opération d'équipement 024 : 150 000 € -
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

26 – participations et créances rattachées : 740 €

Je mets ce chapitre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Total des dépenses réelles en section d'investissement : 1 573 280.99 €

Page 16 – recettes d'investissement :

13 – subventions d'investissement reçues : 211 991.44 €

Je mets ce chapitre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

10 – dotations fonds divers, réserves : 993 404.27 €

Je mets ce chapitre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

040 – opérations d'ordre entre sections : 304 582.82 €

Je mets ce chapitre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Total des recettes d'investissement : 1 509 978.53 €

Je vous invite à procéder au vote de la délibération correspondante :

DELIBERATION N° 8-2010

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

L'an deux mil dix, le cinq mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le vingt-sept avril, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Approbation du Compte Administratif 2009 du budget principal de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-PIERRE

Suite à l'approbation du Compte de Gestion 2009 du Budget principal de la commune ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après s'être fait présenter par Monsieur LEBAILLY Patrick, Premier Adjoint, le Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Réalisations 2009	7 688 503.75 €	8 564 602.94 €	1 573 280.99 €	1 509 978.53 €	9 261 784.74 €	10 074 581.47 €
Reports 2008	0.00 €	0.00 €	99 121.53 €	0.00 €	99 121.53 €	0.00 €
TOTAL	7 688 503.75 €	8 564 602.94 €	1 672 402.52 €	1 509 978.53 €	9 360 906.27 €	10 074 581.47 €
Résultats de clôture		876 099.19 €	-162 423.99 €			713 675.20 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	110 596.64 €	150 000.00 €	110 596.64 €	150 000.00 €
TOTAL CUMULE	7 688 503.75 €	8 564 602.94 €	1 782 999.16 €	1 659 978.53 €	9 471 502.91 €	10 224 581.47 €
Résultat Cumulé		876 099.19 €	-123 020.63 €			753 078.56 €

Le Président s'étant retiré de la salle, après avoir procédé à l'élection d'un Président de séance ;

APRES EN AVOIR DELIBERE SOUS LA PRESIDENCE DE PATRICK LEBAILLY, PREMIER ADJOINT,

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des comptes.

Approuve le Compte Administratif.

Le Président,

Le Secrétaire,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire revient en séance.

Monsieur BRIAND : Si vous le souhaitez, Madame le Maire, tout à l'heure vous étiez absente, aussi j'aimerais formuler quelques remarques concernant les crédits ouverts au budget primitif voté en décembre 2008 – chapitre consacré aux charges à caractère général et détail des dépenses -.

J'ai indiqué auparavant qu'on avait voté des crédits autour d' 1.7 M€, pour des dépenses engagées aux alentours d' 1.4 M€. Nous avons constaté des baisses significatives sur certains chapitres, je ne reviens pas dessus. Notre souhait, pour éviter, pas forcément de « naviguer à vue » mais d'optimiser au maximum les crédits que l'on a ouverts et pourquoi pas prendre des décisions modificatives pour qu'ensuite ces crédits soient ventilés sur d'autres chapitres, est que l'on puisse réunir la commission des finances non pas dix jours avant l'élaboration du Budget primitif (c'est d'ailleurs ce que l'on fait tous les ans en décembre), mais plus régulièrement, pour travailler de la manière la plus optimale possible sur les crédits ouverts lors du vote du Budget primitif. C'est une proposition. On s'aperçoit que vous l'avez évoqué en octobre 2009, que vous pensiez avoir des dépenses de fonctionnement un peu inférieures. Or, lorsqu'on regarde, très succinctement, nous sommes sur des dépenses au total inférieures de l'ordre de 10 % et sur le chapitre consacré aux dépenses à caractère général, je l'ai dit tout à l'heure, la baisse est de l'ordre de 20 %. C'est bien de faire du prévisionnel, c'est bien de prévoir un peu plus pour éviter qu'il en manque, mais prévoir un peu plus pour éviter qu'il en manque, mais prévoir beaucoup trop, sur ce chapitre dépenses, je pense que cela peut être adaptable. C'est une proposition que l'on vous fait, au nom d'Archipel Demain.

Madame CLAIREAUX : Juste pour pouvoir répondre, il y a un certain nombre de choses qui s'expliquent, étant donné l'hiver qui a été le nôtre. Cela veut dire qu'au niveau des carburants, la baisse des dépenses par rapport aux prévisions est significative, sur le sel de déverglacement, sur les locations de camions, tout cela forme de grosses masses qui nous reviennent automatiquement et que nous n'avons pas eu à dépenser étant donné les bonnes conditions météorologiques.

Pour le reste, cela reste un budget primitif, il ne faut pas l'oublier. Nous avons toujours la possibilité en fin d'année de pouvoir justement à travers le Budget supplémentaire ou les décisions modificatives, car c'est aussi à cela que ça sert.

Si on prévoit un peu trop juste au moment du Budget primitif, le risque aussi est que vous nous reprochiez d'avoir été un peu trop juste sur certaines lignes alors qu'il y a toujours des aléas et des incertitudes quant aux dépenses réelles pouvant être réalisées en cours d'année. Cela reste du prévisionnel.

Monsieur BRIAND : Je comprends bien. S'agissant des carburants et combustibles, c'est clair qu'on ne peut pas prévoir, mais sur d'autres chapitres, il y a tout de même possibilité de travailler plus en amont. Je pense que l'idée de travailler par le biais de la commission des finances sur un ajustement – je dirais – trimestriel, permettrait d'optimiser au maximum. Comme je vous le disais tout à l'heure, vous pensiez, en octobre 2009, avoir des dépenses un peu inférieures, et en réalité, c'était deux mois avant la clôture des comptes, et on s'aperçoit que même vous à la fin octobre, vous étiez dans une situation où vous étiez basée sur un prévisionnel. Vous pensiez faire un peu moins et vous étiez nettement en dessous, avec notamment certains chapitres, comme les vêtements de travail, des baisses de 70 %. On va dire que ce ne sont peut-être pas de gros chapitres (ex : vêtements de travail : 58 000 €, voirie : 85 000 € avec une baisse de 25 % et ainsi de suite).

Madame CLAIREAUX : Pour les vêtements de travail, une année normale équivaut à environ 40 000 €. Sauf que cela dépend à quel moment on passe commande, à quel moment on la reçoit ou on la règle. Il peut y avoir un différentiel. C'est comme ce que vous avez pu constater sur les frais de télécommunications, où on est au dessus de ce qui avait été prévu (une année normale équivaut à des dépenses de l'ordre de 38 000 €, sauf qu'on peut recevoir les factures un peu avant, un peu après, et ne pas pouvoir les régler sur l'année N). En tout cas, j'entends bien ce que vous me dites et on pourra effectivement réfléchir sur quelque chose de plus affiné ensemble. Cela ne pose pas de problème.

Monsieur BRIAND : Je vous remercie.

Projet de délibération n°9

Budget Principal de la Commune Affectation du résultat de l'exercice 2009

Le Compte Administratif 2009 du budget principal de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 876 099,19 €.

Le projet de délibération n° 9 a pour objet d'affecter cet excédent de la manière suivante :

AFFECTATION EN RESERVE EN INVESTISSEMENT : 876 099,19 €

Cette réserve servirait à prendre en charge différents investissements dans le cadre du vote du budget supplémentaire.

La délibération correspondante est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Projet de Budget Supplémentaire 2010 Budget principal de la Commune

Le budget supplémentaire enregistre les reports de l'exercice précédent. Il reprend les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif 2009.

Le budget supplémentaire de l'exercice 2010 s'élève tant en recettes qu'en dépenses à un montant de 1 124 823,36 € pour la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – DEPENSES

CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL - 48 032,56 €

Les modifications apportées à ce chapitre comprennent des augmentations de crédits liées aux besoins de fonctionnement des services et des diminutions de crédits correspondant aux activités de viabilité hivernale (sel de déverglçage, location de camions).

Diminutions de crédits 90 000,00 €

Articles 60633 (Sel de déverglçage) et 61523 (Location de camions)

Augmentations de crédits 41 967,44 €

Fournitures d'entretien, maintenance (imprimerie et équipements de viabilité hivernale), honoraires (spectacles estivaux, capture des animaux errants), voyages (en lien avec les opérations de maintenance), ...

Madame CLAIREAUX : Avez-vous des questions par rapport à ce chapitre ?

Monsieur BRIAND : Sur les chiens errants, vous allez faire appel à un prestataire extérieur, c'est bien cela ?

Madame CLAIREAUX : Oui. C'est la solution qui nous paraissait la plus simple. La personne va effectuer des rondes plusieurs fois dans la journée avec une astreinte, 7/7 jours. Nous lui demandons d'effectuer au moins deux rondes par jours afin de pouvoir capturer les chiens errants. Les appels sont par contre pris en Mairie, afin d'éviter que la personne ne soit appelée jour et nuit, ces appels sont ensuite relayés à la bonne personne, selon le motif (trouble de voisinage causé par les aboiements par exemple). Le prestataire de service est M. Frédéric RENAUDIN. Celui-ci travaille déjà pour SPM 3A, il est déjà sur place et est doté d'une patience et d'un amour des bêtes assez exceptionnels.

Monsieur BRIAND : Tout à fait. Sur l'aspect financier, des amendes sont prévues je suppose en cas de capture ?

Madame CLAIREAUX : En fait, il est porté à la fourrière, la capture en elle-même a déjà un coût, de l'ordre de 50 € si mes souvenirs sont bons, et ensuite 45 € par jour de présence à la fourrière. En fait, lorsque Monsieur RENAUDIN récupère un chien errant, il consignera la capture sur un cahier d'arrivée et là, Madame SCHOONOVER prend le relais et nous indique au bout ce combien de jours l'animal a pu être récupéré par ses propriétaires, pour émission d'un mandat.

Monsieur BRIAND : A-t-il besoin d'une accréditation particulière ?

Madame CLAIREAUX : Non, absolument pas.

Puis-je mettre ce chapitre aux voix ? Je vous remercie. Chapitre adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 21 000,00 €

Ce chapitre comprend des subventions allouées à diverses associations dont le détail figure en page 27 du budget supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 022 – DEPENSES IMPREVUES DE FONCT. - 46 691,61 €

Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 042 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT 73 724,17 €
Ajustement lié aux acquisitions 2009.

Adopté à l'unanimité.

B - RECETTES

Pas de mouvements de crédits.

SECTION D'INVESTISSEMENT

A – DEPENSES

CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 7 764,62 €
Logiciels pour l'urbanisme et le SIG, Licences suite bureautique pour le Centre
Technique.

Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES 412 307,55 €
Ce chapitre comporte des ajustements de crédits et comprend notamment :
- *Saleuses mixtes et centrale de saumure* 130 000,00 €

Madame CLAIREAUX : Cette acquisition fait suite au passage de deux de nos employés au salon de la viabilité hivernale à Québec. Il semblerait que le système soit vraiment à la pointe, et nous permettra de réaliser des économies substantielles. Le matériel a un coût, certes, mais devrait par la suite nous faciliter grandement la vie, par des économies de sel et une utilisation beaucoup plus pertinente selon les conditions météo.

- *Interface prépresse/presse « CTP »* 120 000,00 €

Madame CLAIREAUX : Il s'agit d'un matériel nécessaire à l'Echo des Caps. On ne sait pas du tout si l'appareil actuel, lequel nous oblige en plus à utiliser des produits chimiques nocifs, en fin de vie, va nous « lâcher » dans un jour, une semaine, un mois, un an. Cela est très gênant pour le programme de travaux de l'imprimerie municipale sur le long terme.

- *Aménagements au cimetière* 50 000,00 €
- *Véhicule électrique (service Propreté Urbaine)* 37 000,00 €
Divers équipements et aménagements

Madame CLAIREAUX : Nous en sommes très heureux. Le matériel devrait arriver au début du mois de juin à Saint-Pierre et c'est notre équipe de propreté urbaine qui en bénéficiera, sans émission de Co2. Ce sera je pense le premier véhicule de ce type dans l'Archipel. Cela leur facilitera en outre la tâche, la brouette ayant ses limites lorsqu'il s'agit de traverser la Ville à plusieurs reprises !

Je mets ce chapitre au vote. Même vote ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS

Opération 018 – Abords de l'Etang HERAULT 1 309,26 €

Opération adoptée à l'unanimité.

Opération 023 – Construction d'une fourrière animale 28 635,30 €

Opération adoptée à l'unanimité.

Opération 025 – Réfection des rues (complément) 297 186,00 €

Madame CLAIREAUX : Le montant total de l'opération correspond à ce que nous avons inscrit, en espérant un complément sollicité auprès de l'Etat, d'une part, et du Conseil territorial, d'autre part.

Opération adoptée à l'unanimité.

Opération 026 – Aménagement du carrefour BRUSLE/GAUTIER 58 000,00 €

Madame CLAIREAUX : Le carrefour est dangereux. Aussi, nous allons procéder à l'aménagement d'un jardin japonais à cet endroit, permettant aux gens du quartier notamment d'en profiter. Quant aux automobilistes, ils profiteront d'un carrefour sécuritaire. Il est vrai qu'aujourd'hui, on a un peu de mal à s'y retrouver.

Opération adoptée à l'unanimité.

Opération 027 – Fonds de concours FACE 46 600,00 €

Madame CLAIREAUX : Il s'agit de la quote-part de la Commune pour l'électrification.

Opération adoptée à l'unanimité.

CHAPITRE 002 – RESULTAT REPORTE 162 423,99 €

Adopté à l'unanimité.

RESTES A REALISER 2009 110 596,64 €
Etang Hérault, Fourrière Animale, Acquisitions diverses...

Adopté à l'unanimité.

B – RECETTES

CHAPITRE 13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES 25 000,00 €

Amendes de Police – ce montant est lié aux versements observés depuis le début de l'année.

Madame CLAIREAUX : Nous avons déjà reçu 25 000 € en plus par rapport à la somme budgétée lors du vote du Budget primitif !

Monsieur BRIAND : Qui, aujourd'hui, peut verbaliser ? Il y avait auparavant un agent municipal.

Madame CLAIREAUX : Le maire, les adjoints, ou la gendarmerie.

Monsieur BRIAND : Pour le compte de la Municipalité.

Madame CLAIREAUX : Oui.

Monsieur BRIAND : L'agent municipal qui avait en charge cette lourde tâche va-t-il être remplacé ? Dans les mêmes fonctions ?

Madame CLAIREAUX : On en parle encore, mais je ne sais plus si la question se pose réellement. Tout simplement que tel qu'était conçu le service de police municipale, jusque maintenant, il ne remplissait pas les missions qui auraient dû être les siennes. Pour bon nombre de raisons, dont la première, l'agent était seul et avait un peu de mal à faire ce pour quoi statutairement il aurait dû être là. En fait, il avait un tas d'autres tâches à remplir, et il a très peu verbalisé durant sa carrière, cela était très exceptionnel, et a dû se faire dans les toutes premières années. Par la suite, un

travail de collaboration a été entrepris avec la gendarmerie. Monsieur TELETCHEA était plus sollicité pour des problèmes de voisinage, de nuisances sonores, tous ces petits soucis qu'il arrivait à canaliser, en faisant en sorte qu'il n'y ait pas de suite plus lourde.

Nous nous sommes dits, au moment de son départ en retraite, ou nous ne le remplaçons pas du tout (et la gendarmerie prend la part de travail qu'elle prend dans certaines autres communes), ou si on doit créer un réel service de police municipale, on passe tout de suite à 3 ou 5 agents (avec des roulements, du 7/7 jours, 365 /365 jours). La décision pourrait, pour ne pas dire, l'est déjà, eu égard au coût que cela représenterait.

Monsieur BRIAND : Le travail de médiation qu'effectuait Monsieur TELETCHEA, vous l'avez plus ou moins évoqué tout à l'heure, sera relayé par la gendarmerie aujourd'hui ?

Madame CLAIREAUX : Cela m'arrive d'en régler moi-même, au cours de rendez-vous, et l'on peut faire appel à la gendarmerie.

Même vote que tout à l'heure ? Merci.

Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 1068 – AFFECTATION EN RESERVE 876 099,19 €

Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 040 – AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS 73 724,17 €

Adopté à l'unanimité.

RESTES A REALISER 2009 150 000,00 €
Subvention de la Réserve Parlementaire relative à l'aménagement de la voirie urbaine.

Adopté à l'unanimité.

Le budget supplémentaire de la Commune de Saint-Pierre est adopté à l'unanimité.

Désignation du représentant de la commune au sein du conseil de surveillance de l'hôpital.

Par courrier en date 23 avril 2010, arrivé à l'hôtel de ville le 29 avril, le Préfet a demandé au Maire de lui faire connaître le nom du représentant de la commune qui devra siéger au conseil de surveillance de l'hôpital.

La réponse devant être fournie avant le 28 mai, et aucune réunion du conseil municipal n'étant prévue entre la présente séance et cette date, je propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Le projet de délibération n° 10 a pour objet de désigner le représentant de la commune au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier François DUNAN.

Madame CLAIREAUX : J'ai reçu une candidature pour ce dossier. Il s'agit de Madame ANDRIEUX. Y a-t-il d'autres candidatures ? Puis-je considérer la délibération adoptée ?

Je vous remercie. Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10-2010

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

L'an deux mil dix, le cinq mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le vingt-sept avril, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Désignation du représentant de la commune qui siègera au conseil de surveillance de l'hôpital

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-PIERRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Considérant la demande du Préfet de la Collectivité Territoriale ayant trait à la désignation du représentant de la commune au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier François DUNAN ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Désigne comme représentants de la commune au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier François DUNAN :

- Madame ANDRIEUX Rachel ;

Le Président,

Le Secrétaire,

La séance est levée, à 19 h 35.

Le Président,

Les membres,